



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/662

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux du domaine privé à titre gratuit situés 5 place Dumas de Loire à Lyon 9ème au profit de l'association "PIMMS Lyon Métropole" - Ensemble Immobilier n° 09311

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/662 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE  
LOCAUX DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT SITES  
5 PLACE DUMAS DE LOIRE A LYON 9EME AU PROFIT DE  
L'ASSOCIATION "PIMMS LYON METROPOLE" -  
ENSEMBLE IMMOBILIER N° 09311 (DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'association « PIMM'S Lyon Métropole » (point information médiation multiservices), dont le siège social est situé 75 rue Jean Sarrazin à Lyon 8<sup>ème</sup> arrondissement, a pour but de favoriser l'accès des habitants de l'agglomération lyonnaise aux services publics, et d'améliorer leur vie quotidienne. Adhérente de l'Union nationale des PIMM'S, elle répond à des principes de partenariat, de proximité, d'adaptation au territoire et de professionnalisation, et à ce titre, elle a implanté différentes antennes dans toute la France, dont trois à Lyon, et notamment une à Vaise.

Le PIMM's de Vaise bénéficie de la mise à disposition gratuite par la Ville de Lyon d'un local de 133 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée sis 5 place Dumas de Loire à Lyon 9<sup>ème</sup>. Ce bien est mis à disposition de la Ville de Lyon par Grand Lyon Habitat dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Cette mise à disposition à titre gratuit représente une valeur locative annuelle estimée à 7 870 euros.

Le service rendu par cette association dans le quartier de Vaise, inscrit comme quartier de veille active dans le cadre du contrat de ville 2015/2022, répond aux besoins de ses habitants, notamment ceux rencontrant des difficultés sociales. Aussi, je vous propose de poursuivre notre soutien au PIMM'S de Vaise en renouvelant la convention de mise à disposition du local place Dumas de Loire avec l'association « PIMM'S Lyon Métropole » jusqu'au 30 avril 2024.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de mise à disposition gratuite du local situé 5, place Dumas de Loire à Lyon (9<sup>ème</sup> arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'association « PIMMS Lyon Métropole », est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET